

Motion du 24 juin 2008 de Mmes Anne-Marie Gisler, Christine Camporini, Patricia Richard, MM. Simon Brandt, Grégory Baud, Rémy Burri, Guy Dossan, Olivier Fiumelli et Adrien Genecand: «Très petites entreprises, petites et moyennes entreprises et petites et moyennes industries: créons des hôtels d'entreprises pour faciliter leur éclosion!»

(ainsi amendée et renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance du 17 décembre 2008)

PROJET DE MOTION

Considérant:

en général

- la volonté de maintenir et favoriser des activités en ville de Genève;
- la nécessité de diversifier le tissu économique;
- le maintien de la substance fiscale en ville;
- la difficulté de trouver des locaux abordables pour démarrer une entreprise;
- la charge souvent insupportable que représentent pour une jeune entreprise les diverses compétences et services nécessaires à son activité (comptabilité, ressources humaines, secrétariat, etc.);
- la solution pratiquée avec succès notamment dans nombre de villes et d'agglomérations françaises que constitue l'hôtel d'entreprises, soit:
 - un site commun offrant des surfaces à loyer modéré pendant une durée déterminée permettant le lancement et la stabilisation de l'entreprise,
 - un bouquet de services à disposition des différents locataires (bureautique, réception, secrétariat, etc.),
 - un suivi par les services de la promotion économique ou autres instances actives dans ce domaine;

en particulier

- la prochaine libération par les Etablissements publics pour l'intégration de l'immeuble 28-30, avenue Ernest-Pictet, propriété de l'Etat;
- les quelque 5000 m2 de surface utile pouvant accueillir sans grandes transformations de nouvelles entreprises;
- l'intérêt marqué de différents tiers pour ces locaux,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- développer et soutenir rapidement la réalisation d'hôtels d'entreprises, à intégrer dans le portefeuille commercial de la Gérance immobilière municipale;
- privilégier notamment la création d'entreprises respectant les principes du développement durable (social, économie et environnement);
- autant que possible, promouvoir les emplois de solidarité.